

RÈGLES D'ACCEPTATION EN CAISSE DES CHÈQUES CADEAU KYRIELLES

PRÉSENTATION DES CHÈQUES CADEAU KYRIELLES

A - LES ANCIENS MODÈLES

Acceptés aujourd'hui dans vos points de vente
et en circulation **jusqu'à la fin de l'année 2015**

Format :
L 16,2 x H 9,9 cm



Autres visuels
des anciens chèques cadeau
> voir au verso de cette fiche



B - LES NOUVEAUX MODÈLES

NOUVEAU

En circulation à compter
de septembre 2014

Format :
L 16,5 x H 7,2 cm

Logo Kyrielles en couleurs

Nom du chèque cadeau Kyrielles

**Talon triangulaire
détachable :**

Le coin en haut à droite
est perforé (il se trouve en
bas à droite sur les anciens
chèques). Si détaché, il
invalide le chèque. Dans
cet angle sont également
reportés le numéro du
chèque, sa date de validité
et son montant.



Hologramme :
Dispositif de sécurité
(1cm x 1cm) qui rend
la reproduction du
chèque impossible.
En cas de reproduction
illégal, l'hologramme
fait apparaître un **K**
avec de simples zones
colorées sans reflets
brillants et changeants.

Zone de personnalisation, qui comprend (de haut en bas) :

1. La **valeur faciale** du chèque indiquée en € et au centime près
2. La **date de fin de validité** du chèque sous la forme jour/mois/année
3. Une ou deux lignes de **texte personnalisé** avec message à l'attention des bénéficiaires, et, si besoin, **restrictions d'utilisation**
4. Le **code à barres** GS1 Databar expanded de 44 caractères qui valide l'acceptation en caisse

Les **logos** des enseignes
acceptant le chèque cadeau
figurent au **verso** du chèque

Autres visuels
des nouveaux chèques cadeau
> voir au verso de cette fiche



Contact : backofficeprepays@lasergroup.eu

Kyrielles est une marque de la société LaSer Loyalty

LaSer Loyalty : 18 rue de Londres, 75449 Paris Cedex 09 - SAS au capital de 43 516 050 € - SIREN 418 601 043 RCS PARIS

CONDITIONS NÉCESSAIRES POUR ACCEPTER UN CHÈQUE CADEAU PREMIUM EN PAIEMENT

Le chèque est accepté si **toutes ces conditions** sont réunies →

- Le talon triangulaire détachable (à droite) n'est pas séparé du chèque
- La date de validité n'est pas expirée
- L'hologramme a bien ses reflets brillants et changeants
- Aucune restriction d'utilisation n'exclut le(s) bien(s) acheté(s)
- Le chèque n'est ni raturé, ni tamponné

ACTIONS A MENER PAR LE MAGASIN APRÈS L'ENCAISSEMENT

Objectifs : invalider les chèques utilisés en paiement (afin d'éviter toute réutilisation frauduleuse) et respecter les procédures qui permettront le bon remboursement des chèques par Kyrielles.

1. **Tamponnez** le chèque
2. **Séparez le talon triangulaire** détachable de son chèque (à conserver car il pourra servir en cas de litige au moment du remboursement)
3. **Rayez le chèque** sur toute sa largeur, sans empiéter sur le code à barres

TOUS LES CHÈQUES CADEAU KYRIELLES

Anciens modèles



Nouveaux modèles



Contact : backofficeprepaye@lasergroup.eu